

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlène	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : festival voix et patrimoines 2026 - convention de partenariat, vote des tarifs et organisation de la vente de billets - concert du 20 juin à Lezoux

FESTIVAL VOIX ET PATRIMOINES 2026 - CONVENTION DE PARTENARIAT, VOTE DES TARIFS ET ORGANISATION DE LA VENTE DE BILLETS - CONCERT DU 20 JUIN À LEZOUX

Le Département du Puy-de-Dôme est à l'initiative du festival de musique « *Voix & Patrimoines* ». Cet évènement a pour mission de promouvoir la diffusion artistique sur l'ensemble du département et de mettre en valeur les patrimoines du Puy-de-Dôme.

L'organisateur départemental conçoit et met en place le festival en appui avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et la Commune de Lezoux les 19, 20 et 21 juin prochains.

Une convention de partenariat tripartite est proposée pour définir les engagements de chacun.

Concernant plus particulièrement les engagements des organisateurs locaux :

Ceux-ci s'engagent à accueillir un concert du Canto Général Auvergne, le samedi 20 juin 2026 à 20h à l'église Saint Pierre à Lezoux et les animations associées les 20 et 21 juin ainsi qu'une médiation scolaire avec le collège Onslow le 19 juin 2026.

Les frais de représentation et techniques sont pris en charge financièrement par le Conseil départemental.

La Communauté de communes Entre Dore et Allier assurera l'intégralité du prix de cession des animations du 19 juin avec le collège mené par le Canto général Auvergne (700€ maximums prévus au budget prévisionnel 2026). Le Conseil départemental prendra quant à lui en charge les frais de représentation et la technique du concert du 20 juin.

La Communauté de communes prendra en charge des frais de repas et de dégustation du 19 au 21 juin avec valorisation de la production agricole locale, bio et de saison.

La convention définit également les engagements techniques et logistiques de la Communauté de communes et de la Commune tels que la mise à disposition et aménagement des lieux.

D'autre part, les organisateurs locaux s'engagent à mentionner l'ensemble des organisateurs sur tout support d'information, à diffuser le plus largement possible une information sur la manifestation dans leurs supports et à distribuer les supports fournis par l'organisateur départemental, tel que stipulé dans la convention.

Enfin, La CCEDA mettra en place la billetterie pour le concert du samedi 20 juin à l'église Saint Pierre à Lezoux et percevra l'intégralité des recettes. Le Conseil départemental fournira les billets de vente du concert du 20 juin à la CCEDA.

La régisseuse sera Elza Brugière, chargée de l'accueil et de l'administration du réseau des médiathèques, accompagnée d'un suppléant, Jean Christophe Lacas, directeur du Réseau des Médiathèques et d'une mandataire, Lydie Couturier, chargée de communication/culture à la CCEDA.

La Régie encaissera les produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert établis comme suit :

- tarif plein : 10 €,
 - tarif réduit : 6 €*,
- Exonération pour les collégiens et les personnes de moins de 15 ans.

*Le tarif réduit sera accordé :

- aux demandeurs d'emploi,
- aux bénéficiaires du RSA
- aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte d'étudiant,
- aux agents du Département
- aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation),
- aux représentants légaux d'enfants engagés dans un projet de chorale du festival « Voix & Patrimoines » pour le(s) spectacle(s) de restitution programmé(s),

Des places seront réservées pour les organisateurs locaux et pour l'organisateur départemental.

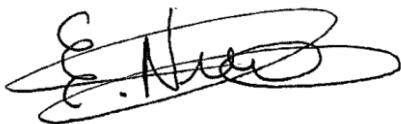
En amont de la manifestation, la Maison Du Tourisme assurera la vente des billets pour le compte de la CCEDA en ligne et au comptoir du réseau des bureaux d'information touristiques, par l'intermédiaire d'une convention établie en 2025 pour la 1^{ère} édition du festival Voix & patrimoines et renouvelable tacitement une année. La MDT s'engagera à ne pas prendre de commission sur les ventes. A l'issue de la manifestation, la CCEDA remettra une facture à la MDT accompagnée d'un récapitulatif des ventes, la MDT vérifiera les ventes et s'engagera à régler à la CCEDA, dans un délai de 30 jours, dès réception de la facture, la totalité des recettes perçues.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le Président à signer la convention tripartite entre le Conseil départemental, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Commune de Lezoux
- D'approuver le tarif d'entrée du concert du 20 juin
- De signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la régie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

